

COMMENT ACCOMPAGNER UNE BONNE COMPRÉHENSION DES ZONES À RÉGIME MIXTE ?



COMMENT ACCOMPAGNER UNE BONNE COMPRÉHENSION DES ZONES À RÉGIME MIXTE ?

VILLE DE GENÈVE

ICI, LES PIÉTONS ONT LA PRIORITÉ
VÉLOS ET TROTINETTES ADAPTENT LEUR VITESSE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT, DU GENIE CIVIL ET DE LA MOBILITE, 022 484 81 00

www.geneve.ch

VILLE DE GENÈVE

ICI, L'ESPACE EST RÉSERVÉ AUX PIÉTONS
VÉLOS ET TROTINETTES ÉLECTRIQUES : PIED À TERRE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT, DU GENIE CIVIL ET DE LA MOBILITE, 022 484 81 00

www.geneve.ch

Rappel: Zone piétonne
Fermeture au trafic motorisé

La Ville améliore la sécurité des déplacements doux

Nouvelle piste cyclable à double sens

La Ville privilégie et développe la mobilité douce

Bienvenue dans la rue piétonne
Voiture, motos et scooters interdits
Vélos autorisés avec vitesse adaptée
au rythme des piéton-ne-s

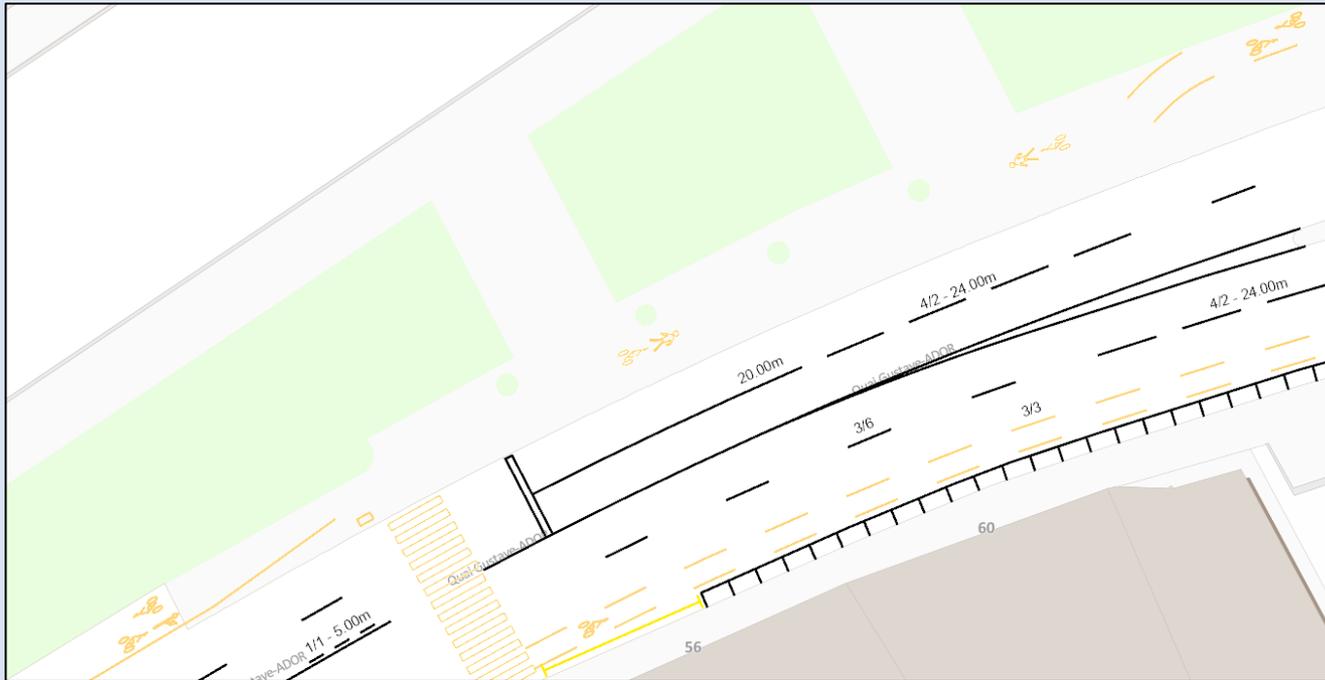
QUAI DES BERGUES

ZONE 20 – PIÉTONS AVEC CYCLES – PIÉTONS SEULS



Quai des Bergues: plusieurs étapes avant l'instauration d'un régime piéton sans dérogation cycles. Implique un changement d'itinéraire pour les cyclistes. Information sur place «massive»

QUAI GUSTAVE-ADOR PÉNÉTRANTE ET AXE FORT VÉLO



Quai Gustave-Ador: piste cyclable bidirectionnelle, itinéraire collecteur et de longue distance avec croisement piétons (traversée) et rupture continuité cyclable. Ajout info complémentaire

RUES EN TRANSITION

RUES VERDAINE ET TOUR-MAÎTRESSE



Aménagements transitoires. Commerces et riverains associés à la démarche. La zone piétonne est matérialisée par le revêtement, du mobilier et végétalisation

RUES EN TRANSITION

RUES VERDAINE ET TOUR-MAÎTRESSE

**RUE VERDAINE
VÉGÉTALISATION ET
CONVIVIALITÉ**

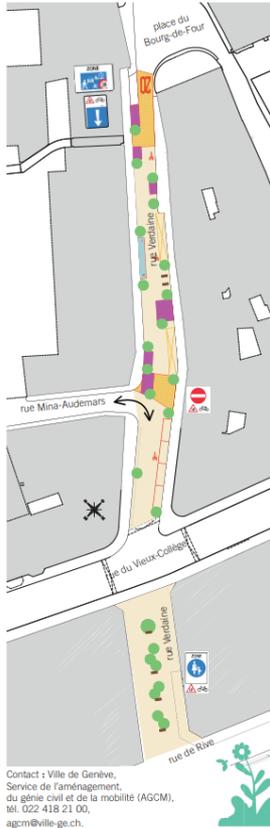
**AMÉNAGEMENTS
INSTALLÉS À L'ESSAI**

DÈS JUIN 2024 POUR
UNE DURÉE D'UN AN



**URGENCE
CLIMAT**

www.geneve.ch



La Ville de Genève souhaite **embellir et apaiser** la rue Verdaine.
Des aménagements seront installés **au mois de juin 2024**.

Il s'agit d'aménagements **à l'essai pour une durée d'un an**.

AMÉNAGEMENTS TEMPORAIRES

- Végétation**
Une vingtaine de bacs pour apporter de la verdure
- Assises**
Des bancs et des chaises pour faire une pause ou se retrouver
- Terrasses**
Des espaces disponibles pour les commerces qui le souhaitent
- Revêtement**
Une résine gravillonnée claire pour marquer le changement

MOBILITÉ :

Tronçon situé entre la place du Bourg-de-Four et la rue du Vieux-College

- Zone de rencontre à 20 km/h **Nouveau!**
- Sens unique descendant **Nouveau!**
- Arceaux vélos maintenus **Nouvel emplacement!**
- Cases de livraisons maintenus **Nouveaux emplacements!**
- 4 places de stationnement « banches » maintenues
- Double sens cyclable maintenu
- Accès à la rue Mina-Audemars inchangé

Tronçon situé entre la rue de la Rôtisserie et les Rues Basses

- Zone piétonne avec vélos autorisés maintenue

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'initiative (IN-7) **«Pour un centre-ville vivant, piéton et végétalisé»**.

Les **capacités de desserte** de la rue resteront **inchangées**.

Un **bilan sera effectué** à l'issue de l'expérience.

Travaux de mise en place du 19 juin au 25 juin avec fermetures ponctuelles de la rue à la circulation les 20 et 21 juin sous réserve de conditions météorologiques favorables

Contact : Ville de Genève, Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), tél. 022 418 21 00, agcm@ville-ge.ch.

**CYCLISTES
RALENTIR !**

**ZONE DE
RENCONTRE**



Priorité aux piéton-ne-s

RUE LESCHOT

TRONÇON D'UN ITINÉRAIRE VÉLO LONGUE DISTANCE



Rue avec différents régimes : zone 20 et piétonne avec cycles autorisés. Aménagement de façade à façade, présence de commerces et terrasses. Ambiance de rue «apaisée»

AVENUE DES TILLEULS

COUVERTURE DES VOIES CFF DE ST-JEAN : 860 M



Zone piétonne avec dérogation cycles. Axe cyclable majeur et promenade de quartier. Rue en pente, gabarit large avec quelques points durs. Plusieurs campagnes de sensibilisation

RUE DE CHANDIEU

TRONÇON DU «CORDON VERT» ENTRE GARE ET AÉROPORT



Rue en pente avec différents régimes : zone 20 et piétonne avec cycles autorisés.
Cohabitation inconfortable aux heures d'accès à l'école. Plusieurs campagnes de sensibilisation.

POUR CONCLURE

Les zones à régime mixte vont se développer. Il est important d'apprendre à cohabiter. Le rôle des aménagistes est prépondérant : il et elles doivent donner le ton, la lecture de l'espace public pour qu'il soit compris et investi à bon escient

La cohabitation entre cyclistes et piétons est difficile :

- Sur des axes structurant du réseau cyclable; sur des rues à forte déclivité; en cas de goulets d'étranglement et avec un flux important de piétons (dominant)

La cohabitation se passe bien

- Sur des rues ou places de quartier lorsqu'une alternative efficace existe pour les cyclistes sur chaussée, sur des tronçons courts et lorsque la visibilité est bonne
- Lorsque les marquages, éléments construits et revêtement donnent de la visibilité aux piétons

Usage et compréhension du contexte par les usagers

- La signalisation OSR ne suffit pas à informer les piétons du régime de circulation
- Les usagers piétons et cyclistes ne connaissent pas ou mal la signalisation OSR
- Les mesures construites et matérialité du sol sont perçues de manière intuitive par les usagers

Les trois domaines à coordonner pour accompagner les usagers :

1. Mesures construites et matérialité du revêtement
2. Signalisation OSR (cadre légal)
3. Information complémentaire : panneaux d'info in situ et **divers relais info-com**